

De: ADEME - OPERAT <ademe@contact.ademe.fr>
Envoyé: mardi 6 juin 2023 10:33
À: scimt@sfr.fr
Objet: Lettre d'information de la plateforme OPERAT

[Voir la version en ligne](#)



Lettre d'information 1 – juin 2023

OPERAT

Observatoire de la Performance Énergétique
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

L'actualité de la plateforme OPERAT et du secteur Tertiaire

OPERAT est la plateforme de suivi de l'exigence réglementaire mise en place dans le cadre du **Dispositif Eco-Energie Tertiaire**. Elle a pour objectif de répondre aux exigences réglementaires de collecte de données (bâtiments, consommations...). Elle permet de vérifier l'atteinte des objectifs réglementaires. A terme, elle diffusera et valorisera les données collectées.

Cette lettre d'information a pour objectif de partager les actualités de la plateforme OPERAT et du secteur Tertiaire.

CALENDRIER DE VOS DECLARATIONS

En mars dernier, la fonctionnalité de déclaration des consommations 2022 par IHM et import CSV a été mise en ligne. Il est désormais possible d'effectuer cette déclaration. L'échéance est fixée au **30 septembre 2023**.



TAUX DE REMPLISSAGE D'OPERAT

Fin mai 2023, les déclarations de consommation de l'année 2021 réalisées sur OPERAT sont estimées à :

- Nombre de déclarations 2021 : 180 410
- Surface associée : 545 Mm²
- Consommation associée : 85.4 TWh

NOUVELLES FONCTIONNALITES EN LIGNE DEPUIS MAI 2023 (version 4.13 du 04/05/23)

Fonctionnalités	Détails
Indiquer la date de début et de fin de propriété	Les dates de début et de fin de propriété permettent au propriétaire de ne pouvoir consulter ou éditer que les déclarations relatives à une période pendant laquelle il était effectivement propriétaire. Ces informations sont à renseigner au moment de la déclaration d'EFA (IHM ou CSV) et peuvent être modifiées à tout moment dans la fiche détaillée d'une EFA (onglet « Assujettis»). Ces dates peuvent être renseignées dans le cas d'un changement de propriétaire sans changement d'exploitant sur une EFA existante.
Se désigner « Propriétaire » d'une EFA existante	Ce parcours permet de pouvoir s'auto-désigner « propriétaire » d'une EFA déjà déclarée. Pour cela, cliquez dans l'onglet « EFA » puis « Rattachement à une Entité Fonctionnelle Assujettie existante ».
Formuler une demande d'utilisation des API (pour les logiciels tiers)	Ce formulaire permet aux tiers, futurs utilisateurs des API, de faire une demande d'accès aux services d'API OPERAT. Une fois la demande acceptée par l'ADEME, une « clé tiers » est envoyée. Retrouvez le lien du formulaire dans l'onglet « Ressources » section « Interfaçage tiers via API ».
Consulter la clé utilisateur (pour les assujettis)	Vous retrouverez votre clé utilisateur unique nécessaire à l'utilisation des API OPERAT depuis des services tiers en cliquant sur « mes données personnelles » dans le menu « Mon compte utilisateur » en haut à droite d'OPERAT.
Paramétrer les autorisations pour les logiciels tiers (pour les assujettis)	Dans l'onglet « Paramétrage » puis en cliquant sur « Echanges par API » vous pouvez désormais gérer les droits d'accès d'un logiciel tiers aux données de votre structure.

Vous souhaitez avoir plus de détails sur ces nouvelles fonctionnalités ? Retrouvez le fichier explicatif « Récapitulatif des versions » dans l'onglet « Ressources » dans la section « Plateforme OPERAT »

FONCTIONNALITES A VENIR (mise en ligne attendue pour juin 2023)

Fonctionnalités	Détails
S'authentifier par API	Comme pour les actions réalisées sur l'interface, l'authentification par API sera nécessaire pour utiliser les autres services disponibles par API : déclarer des consommations, collecter des informations renseignées...
Déclarer une consommation par API	Ce service permettra de réaliser une nouvelle déclaration de consommation par API (c'est à dire sans avoir besoin de se connecter sur l'interface OPERAT).
Exporter le détail des consommations déjà renseignées (format CSV)	Cette fonctionnalité permettra d'exporter (au format CSV) le détail des déclarations des consommations déjà déclarées sur OPERAT. Cet export respectera le format de l'import CSV, ce qui permettra notamment de faciliter la réalisation des futures déclarations en démocratisant l'usage des fichiers CSV.
Simplification du référentiel des indicateurs d'intensité d'usage	Modification du référentiel des indicateurs d'intensité d'usage pour simplifier la valeur à renseigner lors d'un import (CSV ou API). Les indicateurs similaires entre différentes sous-catégories d'activité auront un référentiel unique.

ZOOM : L'INTERFACAGE API

Cet été, la plateforme OPERAT mettra à disposition des premiers services par API qui pourront être utilisés par des tiers :

- Un premier service permettra de réaliser de nouvelles déclarations de consommation
- Dans un second temps, un service permettra de recueillir les données de consommation déjà déclarées dans OPERAT

Les services disponibles seront progressivement enrichis ensuite : EFA, comptes, modifications... Une documentation détaillée sera publiée pour accompagner la mise en ligne et l'appropriation de ces fonctionnalités

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le webinaire consacré à ce sujet :
[Replay webinaire "Interfaçage tiers via API" du 9 mars 2023](#)

POUR ALLER PLUS LOIN :

DERNIERES PUBLICATIONS ET RESSOURCES DU SECTEUR TERTIAIRE

- **[Valeurs absolues]** : Le projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 20 avril 2020, qui vise notamment à fixer les objectifs en valeur absolue des catégories de commerces, hôtellerie/tourisme, restauration et data centers était en consultation publique jusqu'au 30 mai 2023. Suivez les prochaines consultations publiques [via ce lien](#).
- **[Décret BACS]** : Le décret n° 2020-887 du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur dit « Décret BACS » (Building Automation & Control Systems) a été modifié en avril 2023. Ce [décret modificatif n° 2023-259 du 7 avril 2023](#) élargit le champ d'application aux installations de chauffage ou de climatisation d'une puissance supérieure à 70kW d'ici au 1er janvier 2027. Un guide d'application sera bientôt publié par la DHUP.
- **[Dispositifs à destination des entreprises]** : En février, l'Etat a publié un guide qui recense les principaux dispositifs pour la transition écologique des TPE et PME. [Retrouvez ce guide ici](#)
- **[Crédit d'Impôt TPE-PME]** : La loi de finances 2023 rétablit le crédit d'impôt pour les dépenses exposées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024, afin d'accompagner les petites et moyennes entreprises dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments tertiaires. [Lien vers le dispositif](#)
- **[Etude économies d'énergie tertiaire]** : l'ADEME a publié une étude sur l'identification des actions d'économies d'énergie (en particulier électrique) sur des sites tertiaires (commerces, bureaux, scolaires...) situés dans les Alpes Maritimes. Le rapport de synthèse de cette étude est disponible dans la [librairie ADEME](#).
- **[Booster Entreprises Eco-Energie Tertiaire]** : l'ADEME déploie expérimentalement sur 4 régions (AuRA, Bretagne, Corse, Occitanie) le [dispositif Booster Entreprises Éco-Énergie Tertiaire](#) destiné à des entreprises privées ayant des bâtiments d'activités tertiaires, prioritairement des PME, assujetties ou non au DEET souhaitant s'engager dans une démarche volontaire d'actions de réduction importante de leurs consommations d'énergie.

LA FOIRE AUX QUESTIONS

En avril, la foire aux questions Eco Energie Tertiaire a été mise à jour.

[Retrouvez-ici toutes les réponses à vos questions](#)

L'équipe OPERAT
ADEME

Pour recevoir les contenus de l'ADEME, réglez vos préférences ici.
Pour ne plus recevoir de messages de notre part, il suffit de vous désinscrire ici.

En ouvrant cet email, vous acceptez le dépôt de nos cookies et ceux de nos partenaires à des fins de personnalisation d'annonces commerciales, de mesure ou d'analyse. Pour en savoir plus, suivez [cette page](#) . Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, de limitation et de suppression de vos données personnelles auprès de l'ADEME, responsable de traitement. Pour les exercer, contactez-nous par email à rgpd@ademe.fr.

© 2023, ADEME - Agence de la Transition Écologique
20, avenue du Grésillé, BP 90406, 49004 Angers Cedex 01 – www.ademe.fr

[Mentions légales](#) - [Politique de Protection des Données Personnelles](#)